



REGLEMENT SPECIFIQUE COVID19 POUR LE THONON ESCRIME CLUB

1/ Règlement général pour accès à la Maison des Sports :

- ▶ Merci de prendre note que le port du masque est strictement obligatoire dans toutes les zones de circulation de la Maison des sports.
- ▶ Le lavage de mains est également obligatoire dès l'entrée dans l'équipement.
- ▶ L'utilisation des vestiaires est interdite ;
- ▶ Les adhérents devront suivre le sens de circulation dans la maison des sports ;
- ▶ Seuls les sanitaires du rez-de-chaussée seront ouverts au public ;

2/ Règlement général dans la salle d'escrime :

- ▶ Le participant au stage d'escrime apporte chaque jour son matériel (en prêt dès le 1^{er} jour du stage), il ne sera accepté aucun échange avec les autres participants, il ne sera pas possible d'emprunter un autre matériel dans la salle en cas d'oubli.
- ▶ Les échauffements et les fondamentaux doivent toujours être effectués avec les distanciations idéales. La poignée de main de fin d'assaut est toujours bannie. Les gestes barrières sont toujours d'actualité.
- ▶ Le participant au stage aura sa propre bouteille d'eau.
- ▶ Avant de venir en stage, chacun prendra sa température et s'engage à ne pas venir en cas de suspicion.
- ▶ Les parents s'engagent à avertir le club si une personne de l'entourage de l'enfant en stage ou l'enfant lui-même était malade du Covid19.
- ▶ Une liste des participants à chaque séance sera effectuée afin d'avoir une traçabilité des passages

« Je m'engage à respecter le règlement durant toute la durée du stage. »

A _____, le _____

Signature des parents :

Signature du tireur :